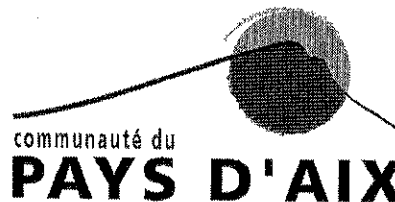


Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131010-2013\_A182-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2013  
Date de réception préfecture : 16/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A182**

**OBJET : Politique culturelle - Attribution d'une subvention et approbation d'une convention pour un projet artistique « Keyframes » au Forum Culturel (CCN, GTP, Conservatoire) dans le cadre du projet Innov'art de MP 2013**

Le 10 octobre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au chapiteau Kiffa à Vitrolles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Hellot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** GERARD Jacky suppléé par DUFFAU Josiane - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MARTIN Richard suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** ALBERT Guy donne pouvoir à PIN Jacky - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BENON Charlotte donne pouvoir à GERACI Gérard - BONFILLON Jean donne pouvoir à GOUIRAND Daniel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David donne pouvoir à NICOLAOU Jean-Claude - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à BOYER Michel - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - FOUQUET Robert donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GARÇON Jacques donne pouvoir à CHEVALIER Eric - GARNIER Ellane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à PIERRON Liliane - JOUVE Mireille donne pouvoir à CHARDON Robert - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre - MATAS Henri donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MERGER Reine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MICHEL Claude - TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine - TONIN Victor donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile - CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - FILIPPI Claude - GOURNES Jean-Pascal - JAUME Emmanuelle - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - POTIE François - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques

**Secrétaire de séance :** Loïc GACHON

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2013**

Rapporteur : Jean BONFILLON

**Thématique : Politique culturelle**

**Objet : Attribution d'une subvention et approbation d'une convention pour un projet artistique « Keyframes » au Forum Culturel (CCN, GTP, Conservatoire) dans le cadre du projet Innov'art de MP 2013.**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'approuver la convention pour l'achat et l'installation de 135 « Keyframes » sculptures cinétiques de néon créées par le Groupe LAPS, pour animer les façades du Pavillon Noir, du GTP et du nouveau Conservatoire dans le cadre du projet Innov'Art porté par MP 2013, qui intervient à hauteur de 100 000€ sur cette opération. La participation de la Communauté du Pays d'Aix s'élève à 100 000 €, celle de la ville d'Aix à 50 000€.

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre du programme Innov'Art de Marseille-Provence-2013, le Groupe LAPS propose une installation cinétique, les KEYFRAMES, sculptures de néon: qui animera les façades du Pavillon Noir, du GTP et du nouveau Conservatoire, cœur du Forum Culturel, en octobre novembre 2013. (Voir images en annexe)

Il s'agit d'une expérience de chorégraphie lumineuse sculpturale à l'échelle de l'espace urbain.

C'est le tout nouvel axe culturel qu'est l'avenue Mozart qui sera ici traité.

Le Pavillon Noir le GTP et le nouveau Conservatoire sont des bâtiments à forte personnalité, et aux styles radicalement différents.

Le projet est de relier les trois bâtiments dans une boucle narrative de 8 minutes.

Dans sa forme, KEYFRAMES propose un traitement plastique et narratif différent pour chaque bâtiment.

Sur le Pavillon Noir, les Keyframes offriront une proposition chorégraphique inspirée des créations d'Angelin Preljocaj. Sur une musique de Mozart remaniée par les machines du compositeur Erwan Quintin, soli, duos et quatuors parcourront la structure complexe du bâtiment.

Sur les façades principales du Conservatoire, et du GTP, en addition au principe KEYFRAMES, le projet propose un traitement en Mapping Video. Cette technique de traitement d'image permet de donner l'impression de mouvements et de déformations d'un bâtiment. Les façades donneront l'impression de respirer.

Le Groupe LAPS intervient dans et sur les espaces publics, les espaces de vie, les espaces fonctionnels, les places publiques, en milieu urbain. La démarche de création « in situ » est systématiquement privilégiée. L'environnement est intégré au projet, à l'installation, à l'oeuvre, après un travail d'adaptation.

Le matériau privilégié est la lumière, dans tous ses états : source lumière ou vidéo, images fixes ou animées. Les artistes du Groupe LAPS ont une prédilection pour mélanger et mixer différentes générations de technologies.

Les Keyframes ont été présentés à Bilbao en 2013, à Eindhoven, Jérusalem, Singapour en 2012 et à la Fêtes des Lumières à Lyon en 2011.

Pour ce projet, la participation financière de la ville d'Aix-en-Provence s'élève à 50 000€, celle de MP13 à 100 000€, du Ballet Preljocaj à 30 000€ et celle de la Communauté du Pays d'Aix à 100 000 € (94 500 € HT).

Le ballet Preljocaj assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération et perçoit pour ce faire l'ensemble des subventions listées ci-dessus.

### **Visas**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001\_A101 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;

VU l'avis de la Commission Culture en date du 11 septembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 ;

## **Dispositif**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**-ATTRIBUER** une subvention d'investissement de 94 500€ HT à l'association du Ballet Preljocaj ;

**-APPROUVER** la convention d'investissement annexée avec le Ballet Preljocaj;

- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant à signer la convention et tous les documents et pièces y afférents;

**-DIRE QUE** les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section d'investissement en 33-445-20421, LC 9011.

## **CONVENTION**

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour l'achat et l'installation de 135 Keyframes sur la façade du Pavillon Noir

Entre :

**La Communauté du Pays d'Aix,**

représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, dûment habilitée à l'effet des présentes, par délibération du Conseil Communautaire du 10 octobre 2013,

d'une part,

et,

**Le Ballet Preljocaj,** association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 530, avenue Mozart CS 30824 13627 Aix en Provence N° Siret : 333 307 189 9 000 63 code 90012, représentée par son Président, François DEBIESSE;

d'autre part,

## **ARTICLE 1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'association Ballet Preljocaj pour l'achat et l'installation de 135 Keyframes, qui animeront la façade du Pavillon Noir et du nouveau Conservatoire dans le cadre de l'opération Innov'Art de Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture.

## **ARTICLE 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix**

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à l'association Ballet Preljocaj une subvention en investissement de 94 500 € HT pour l'exercice 2013 suivant le budget annexé et selon les modalités décrites à l'article 5 .

## **ARTICLE 3 : Fixation du montant définitif de l'aide**

L'aide de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas actualisable et ne saura, en aucun cas, excéder le montant fixé à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées sur la base du pourcentage que représente la participation de la CPA dans le plan de financement prévisionnel joint à la présente convention.

## **ARTICLE 4 : Obligations incombant à l'association**

L'association Ballet Preljocaj s'engage à ce que les acquisitions soient achevées au plus tard dans les deux ans qui suivent la notification de la présente convention.

Toute autorisation de voirie et/ou autorisation d'occupation du domaine public sur le territoire d'Aix-en-Provence devra être demandée par le maître d'ouvrage (Ballet Preljocaj) ou par tout prestataire impliqué, sous réserve de validation expresse du maître d'ouvrage.

## **ARTICLE 5 : Modalités de versement**

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix interviendront selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte de 50% du montant accordé à la signature de la convention par les deux parties,
- versement du solde, après réalisation des acquisitions sur production des pièces suivantes :

Décompte général des factures engagées certifié conforme par le Président, accompagné des justificatifs correspondants.

#### **ARTICLE 6 : Durée et modification de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter de sa signature.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

En cas de non réalisation des travaux, un titre de recettes pourra être émis par la CPA à l'encontre de l'association Ballet Preljocaj

Fait à Aix-en-Provence, en trois exemplaires originaux

Le

**POUR  
LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

**LE PRESIDENT**

**POUR  
LE BALLET PRELJOCAJ**

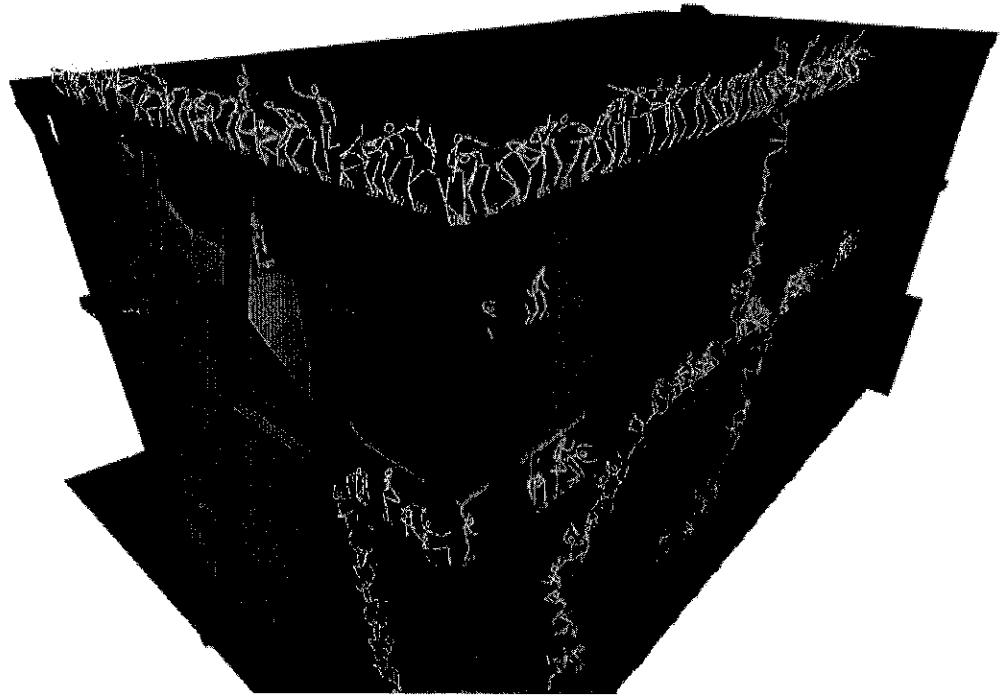
**LE PRESIDENT**

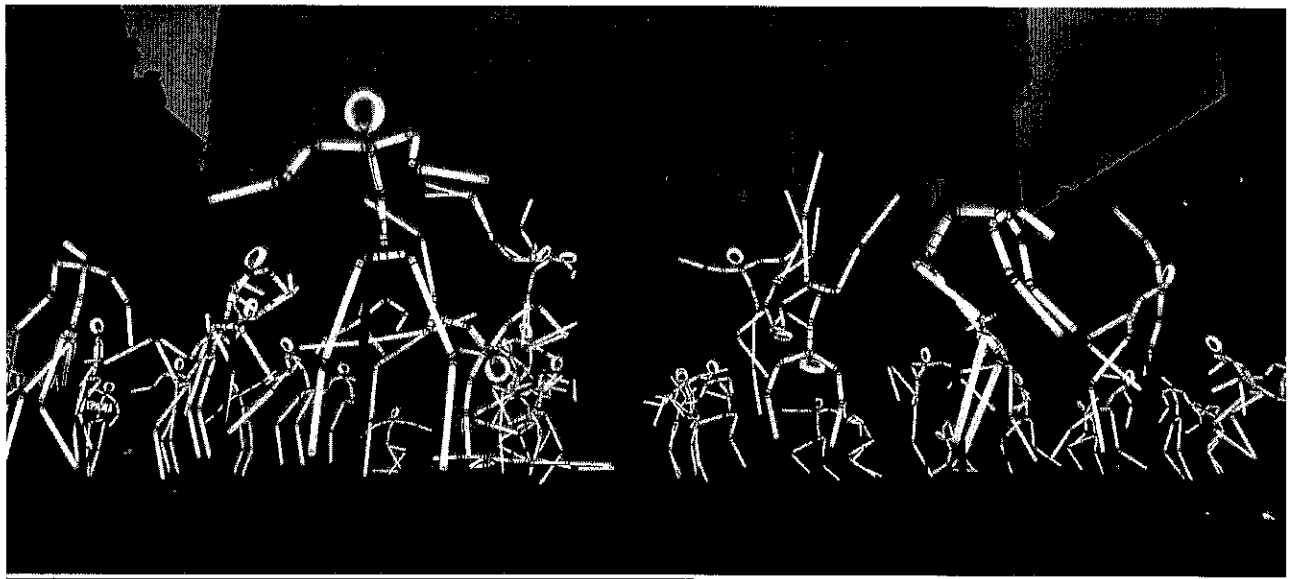
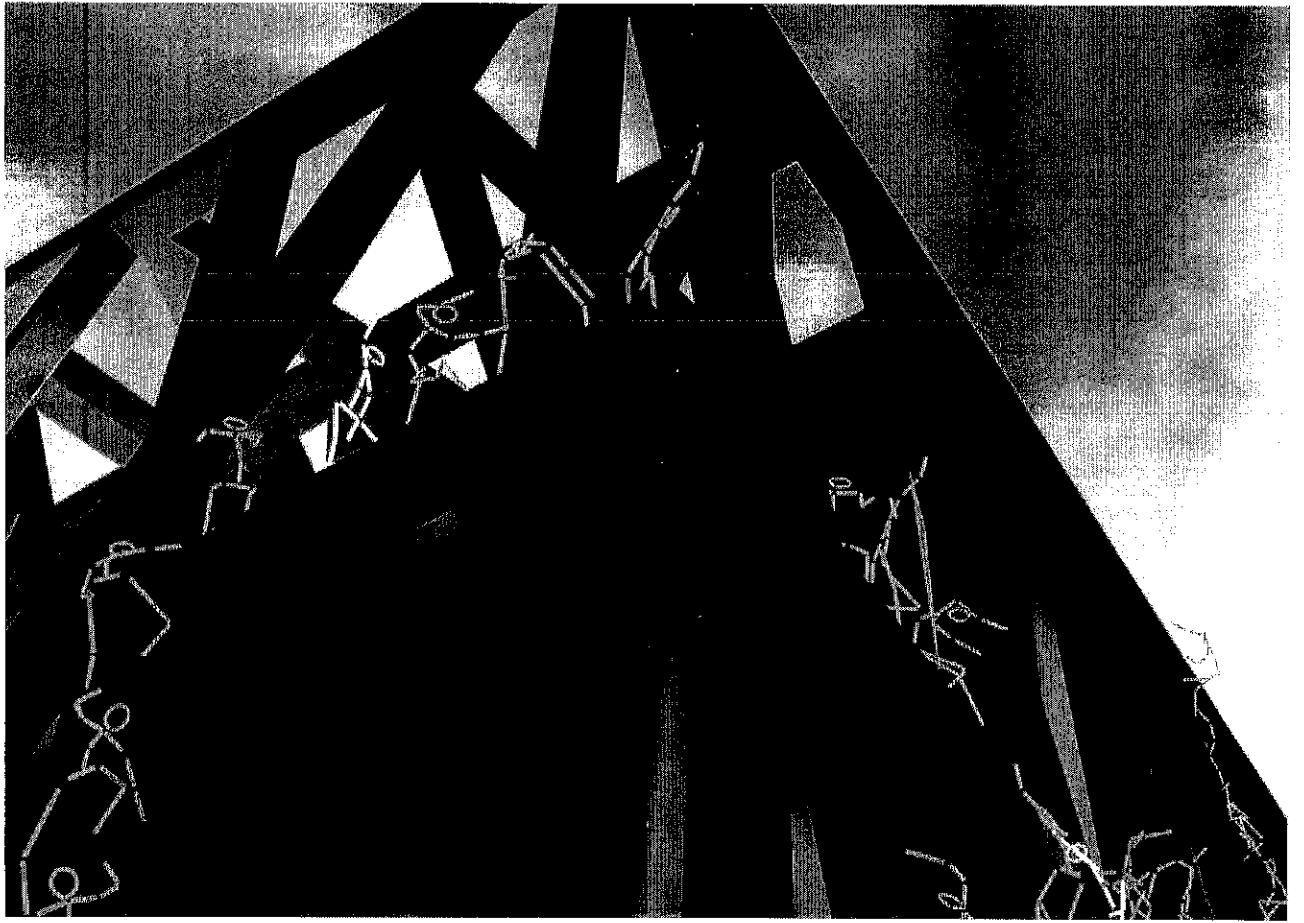
Dûment habilité par la Délibération n°2013-A  
Du Conseil du 10 octobre 2013

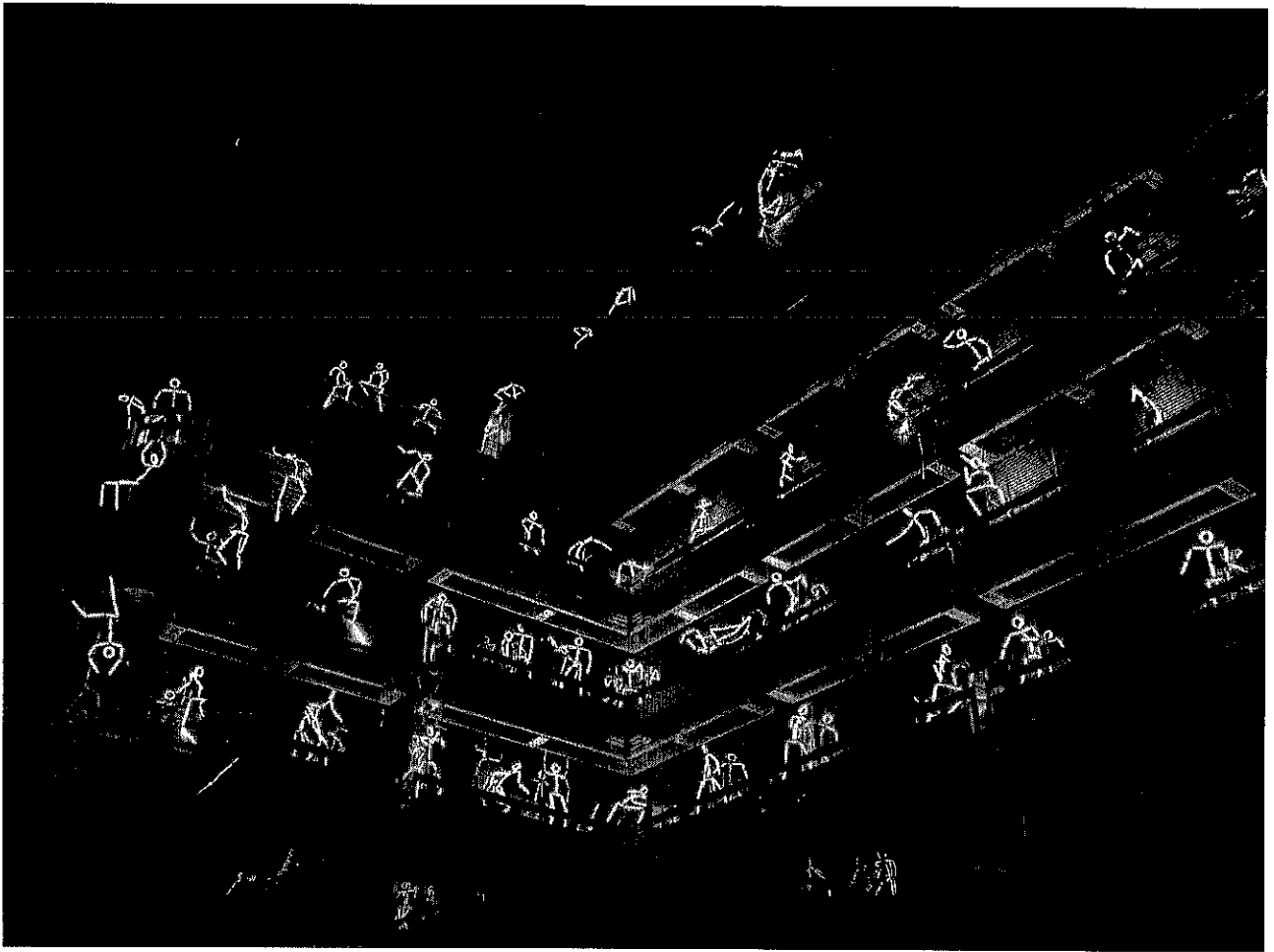
Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Monsieur François DEBIESSE

Annexe : budget Prévisionnel  
descriptif







**BUDGET du projet « KEYFRAMES » porté le Ballet Preljocaj**

**DEPENSES**

**RECETTES**

Achats de matériel construction de 135 Keyframes	86 128 €	Ballet Preljocaj (ressources propres)	30 000 €
Achats matériel de fixation	9 400 €	Marseille Provence 2013	100 000€
Location matériel	24 000 €	Ville d'Aix-en-Provence	50 000 €
Communication	1 000 €	Communauté du Pays d'Aix	100 000€
Transports	4 320 €		
Frais d'hébergement et de repas	7 075 €		
Divers (téléphone, frais postaux)	1 400 €		
Rémunération u personnel artistique et technique	74 323 €		
Rémunération du personnel administratif	6 900 €		
Charges sociales	50 857 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>265 403€</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>280 000€</b>		<b>280 000€</b>

**OBJET : Politique culturelle - Attribution d'une subvention et approbation d'une convention pour un projet artistique « Keyframes » au Forum Culturel (CCN, GTP, Conservatoire) dans le cadre du projet Innov'art de MP 2013**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

15 OCT. 2013